

**Ecole Nationale  
Supérieure de  
Bibliothécaires**

**Diplôme Supérieur  
de Bibliothécaire**

**Université  
Claude Bernard  
Lyon I**

**DESS Informatique  
Documentaire**

**Projet de recherche  
Note de synthèse**



**LA LITTÉRATURE FRANCOPHONE PRODUITE EN AFRIQUE  
DE L'OUEST : STRUCTURES DE REFERAGE, DE  
PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION**

par

- Mbissane DIENE -

Sous la direction de :

Abdou Karim DIALLO

**1990**

1990  
ED  
24

## R E S U M E

Etude sur les structures de repérage, de production et de diffusion de la littérature francophone produite dans huit (8) pays de l'Afrique occidentale pour mesurer leur apport à l'Accès Universel aux Publications.

## M O T S - C L E S

Bibliographie \*\*\*\* Dépôt légal \*\*\*\* Bibliothèques \*\*\*\*  
Editeurs \*\*\*\* Imprimeries \*\*\*\* Distribution commerciale \*\*\*\*  
Littérature \*\*\*\* Afrique

## A B S T R A C T

A study on bodies aimed at locating, producing and disseminating francophone literature from eight (8) west african countries in order to measure their contribution in the Universal Access to Publications (UAP).

## K E Y W O R D S

Bibliography \*\*\*\* Legal deposit \*\*\*\* Libraries \*\*\*\* Publishers  
\*\*\*\* Printing plants \*\*\*\* Trade distribution \*\*\*\* Literature  
\*\*\*\* Africa

## S O M M A I R E

### PRESENTATION DU SUJET

### LE POINT SUR LA METHODOLOGIE ET LA STRATEGIE DE LA RECHERCHE

### INTRODUCTION

#### SENIN

- A. SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONAUX.....13
- B. LES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES.....15
- C. LES PRINCIPAUX EDITEURS, IMPRIMEURS  
ET DISTRIBUTEURS.....15

#### BURKINA FASO

- A. SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONAUX.....16
- B. LES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES.....17
- C. LES PRINCIPAUX EDITEURS, IMPRIMEURS  
ET DISTRIBUTEURS.....17

#### COTE D'IVOIRE

- A. SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONAUX.....18
- B. LES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES.....19
- C. LES PRINCIPAUX EDITEURS, IMPRIMEURS  
ET DISTRIBUTEURS.....19

#### GUINEE

- A. SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONAUX.....21
- B. LES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES.....22
- C. LES PRINCIPAUX EDITEURS, IMPRIMEURS  
ET DISTRIBUTEURS.....22

MALI

A. SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONAUX.....23  
B. LES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES.....24  
C. LES PRINCIPAUX EDITEURS, IMPRIMEURS  
ET DISTRIBUTEURS.....24

MAURITANIE

A. SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONAUX.....25  
B. LES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES.....25  
C. LES PRINCIPAUX EDITEURS, IMPRIMEURS  
ET DISTRIBUTEURS.....26

NIGER

A. SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONAUX.....27  
B. LES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES.....28  
C. LES PRINCIPAUX EDITEURS, IMPRIMEURS  
ET DISTRIBUTEURS.....28

SENEGAL

A. SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONAUX.....29  
B. LES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES.....31  
C. LES PRINCIPAUX EDITEURS, IMPRIMEURS  
ET DISTRIBUTEURS.....31

TOGO

A. SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONAUX.....32  
B. LES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES.....33  
C. LES PRINCIPAUX EDITEURS, IMPRIMEURS  
ET DISTRIBUTEURS.....34

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

## P R E S E N T A T I O N D U S U J E T

En vue de la constitution d'un fonds de littérature francophone pour la Médiathèque de Limoges, l'Association limousine de coopération pour le livre (ALCOL) a bien voulu nous confier ce travail qui consiste essentiellement à mener des recherches afin de dégager des axes directifs pouvant aider au repérage de l'essentiel de la littérature francophone produite en Afrique occidentale.

Au cours des rencontres que nous avons eues avec les dirigeants de l'ALCOL, il nous a été demandé de concentrer nos efforts de recherche, non sur des répertoires bibliographiques africains -qui, du reste, sont très fragmentaires et très incomplets-, mais sur l'étude des services bibliographiques qui, en principe, constituent les meilleurs moyens d'aider au repérage des documents produits dans ces pays. Mais connaissant l'état actuel des systèmes bibliographiques des pays en développement, nous avons également jugé utile de donner quelques indications pratiques sur les principales bibliothèques, ainsi que sur les principaux éditeurs, imprimeurs et distributeurs. C'est d'ailleurs ainsi que se présentera le plan d'étude pour chacun des pays à étudier, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Considérant l'objectif qui est visé, c'est-à-dire permettre de repérer, de la manière la plus exhaustive possible, toute la littérature produite dans les pays ci-dessus indiqués, éditée ou non, le présent travail n'aura pas les mêmes caractéristiques qu'une note de synthèse comme on a l'habitude de présenter. Une note de synthèse se veut être brève car elle doit résumer les documents pertinents sur un sujet donné. Dans le cas qui nous concerne ici, nous ne pouvons pas nous limiter à un simple résumé. Au contraire, nous sommes condamné à réactualiser certaines données et même à en trouver d'autres pour compléter celles déjà existantes. Tout cela exige de nous une certaine démarche logique que nous présenterons dans la partie de ce travail consacrée aux problèmes méthodologiques.

## A. LES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONAUX

Les pays concernés par cette étude sont sans nul doute parmi ceux dont le système bibliographique est le moins performant, le moins développé du monde. Certains d'entre eux sont totalement dépourvus de toute forme de système bibliographique, tandis que dans d'autres, même si ce système existe, il est très mal structuré, très mal organisé parce que ne bénéficiant pas de l'appui nécessaire de la part des décideurs politiques. Dans presque tous les pays auxquels nous nous sommes intéressés, le secteur de la culture, notamment celui des bibliothèques, se trouve être la victime expiatoire des plans de redressement économique, si ce n'est la conséquence d'un simple manque d'intérêt et de volonté politique.

### I. LES AGENCES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONALES

Rares sont les pays couverts par la présente étude qui sont dotés d'une agence bibliographique nationale au sens propre du terme. Dans la plupart de ces pays, ce sont les bibliothèques nationales qui "assurent" toutes ou partie des fonctions normalement dévolues aux agences bibliographiques nationales, en plus des leurs propres. Dès lors, les difficultés se multiplient car ces bibliothèques nationales ne disposent pas de moyens logistiques et humains proportionnels à la complexité des tâches qui leur sont confiées. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs reconnu leur incapacité de faire face aux nombreuses tâches qui leurs sont confiées. D'autres n'expriment pas explicitement ce malaise mais les maigres résultats auxquels elles sont parvenues en disent souvent très long.

### II. LE DEPOT LEGAL

Le dépôt légal a été créé dans presque tous les pays auxquels nous nous sommes intéressés. Cependant, il connaît des fortunes très diverses selon les pays, surtout en ce qui concerne sa tutelle et ses modalités de fonctionnement.

Dans beaucoup de ces pays, le dépôt légal est placé sous l'autorité de la bibliothèque nationale. nous estimons que cela constitue en soi la moins mauvaise des solutions ; mais la question que l'on ne peut pas s'empêcher de poser est de savoir quels sont les moyens coercitifs dont disposent ces bibliothèques nationales pour amener ou obliger les producteurs de publications à déposer les exemplaires requis par le dépôt légal. Certes, les législations nationales sur le dépôt légal prévoient généralement des sanctions à l'encontre des contrevenants, mais nous pensons que les bibliothèques nationales ont d'autres tâches plus immédiates à mener que de vouloir faire la loi en matière de dépôt légal.

Dans d'autres pays, la tutelle du dépôt légal est confiée soit au ministère de l'intérieur, soit à celui de la justice. Ces mesures nous semblent être dictées par une volonté manifeste d'avoir un droit de regard sur tout ce qui est publié sur le territoire national et de pouvoir instaurer la censure, plutôt que par souci de se doter d'instruments efficaces en matières de dépôt légal. La régie du dépôt légal est différente d'une commission de censure. Elle vise essentiellement à permettre le recensement des documents produits dans un pays donné, pendant une période donnée.

Dans tous les cas, il est difficile de dire avec certitude que telle ou telle solution est la plus appropriée ou la plus efficace car, malgré tout, les dépôts se font de manière très irrégulière, ce dont souffre beaucoup le recensement de la bibliographie nationale.

### III. LES BIBLIOGRAPHIES NATIONALES

Si, par rapport aux moyens mis à leur disposition, des efforts appréciables ont été faits par les organismes chargés du recensement, de la rédaction et de la publication des bibliographies nationales, beaucoup reste encore à faire, surtout en ce qui concerne les bibliographies nationales rétrospectives.

En effet, même si les délais de publication des bibliographies nationales courantes ne sont pas toujours respectés, il faut reconnaître que beaucoup de progrès ont été accomplis en ce qui concerne la rédaction des notices de catalogage et la présentation des fascicules qui obéissent de plus en plus aux normes internationales. Le seul point vraiment trop sombre reste le recensement et la publication des bibliographies nationales rétrospectives. Les pays concernés dans notre étude reconnaissent presque tous unanimement n'avoir pas encore produit de telles bibliographies même si, dans certains cas, des projets dans ce sens sont à l'étude, souvent depuis plusieurs années, sans qu'aucune action concrète n'ait été entreprise pour leur mise en chantier. Seules quelques rares monographies ont été produites et elles sont en général le résultat de laborieuses recherches de quelques bonnes volontés venues de pays étrangers, notamment de la France, des Etats Unis, de la Belgique, de l'Allemagne ou du Canada. Pourtant, l'élaboration de ces bibliographies ne devrait logiquement pas poser de gros problèmes dans la mesure où les productions de ces pays étaient recensées dans la bibliographie de la France, leur ancien colonisateur, jusqu'à l'avènement des indépendances à la fin des années 50 et au début des années 60. En outre, il existait, dans presque tous les pays anciennement colonisés par la France, des centres nationaux de l'Institut français d'Afrique noire (IFAN) qui étaient de véritables creusets où venaient se fondre l'intelligentsia nationale et qui, même s'ils ont été rebaptisés, existent toujours et recèlent d'importants gisements documentaires non encore exploités.

Par le biais d'une coopération dynamique entre les unités documentaires nationales et avec des pays comme la France, l'Allemagne, la Belgique, le Canada ou les Etats unis, et en collaboration avec des organismes internationaux tels que l'Unesco, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), l'Institut culturel africain (ICA), l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), etc..., les patrimoines culturels nationaux, parmi lesquels les productions littéraires nationales, pourront être recensés, réorganisés et mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent.

#### IV. COOPERATION ENTRE LES UNITES DOCUMENTAIRES NATIONALES ET AVEC L'ETRANGER

Voilà bien un créneau qui, à notre avis, pourrait bien apporter une bouffée d'oxygène aux systèmes bibliographiques des pays en développement, notamment ceux d'Afrique francophone. Le vieil adage qui dit que "l'union fait la force" semble s'appliquer parfaitement au domaine bibliographique. Les pays sur lesquels porte cette étude souffrent de l'hétérogénéité et de la parcellisation de leurs systèmes bibliographiques, ce qui entraîne inéluctablement une dispersion des efforts fournis pour tenir à jour leurs répertoires bibliographiques.

Sur le plan national, on note une quasi absence de structures officielles chargées d'organiser et de coordonner la coopération entre les organismes documentaires nationaux. D'où l'absence, par exemple, de catalogues collectifs de livres ou de périodiques dans tous ces pays, du moins dans le domaine de la littérature.

Par ailleurs, la coopération sur le plan international n'obéit à aucun cadre institutionnel. D'ailleurs, le faible volume des échanges avec les bibliothèques étrangères n'est que la conséquence directe du manque d'organisation dans la coopération internationale. Aucune bibliothèque au monde, à plus forte raison celles des pays d'Afrique, ne peut se satisfaire à elle-même. De ce point de vue, le développement de la coopération entre bibliothèques s'impose car, bien pensée et bien menée, elle contribue à l'enrichissement et à la diversification des fonds des bibliothèques de l'Afrique occidentale.

## B. LES GRANDES BIBLIOTHEQUES

Les grandes bibliothèques des pays faisant l'objet de notre étude sont essentiellement les bibliothèques nationales et universitaires. Cependant, nous signalerons également quelques autres bibliothèques, surtout les bibliothèques universitaires qui constituent aussi de solides repères dans la mesure où elles sont les dépositaires directs de toutes les productions universitaires nationales, surtout des thèses et mémoires, ainsi que d'autres écrits d'universitaires, sans oublier les annales que publient beaucoup d'entre elles. Toute cette littérature a une diffusion souvent très restreinte, d'où certaines difficultés à les acquérir par le biais des circuits traditionnels tels que les éditeurs, imprimeurs et distributeurs commerciaux.

## C. LES PRINCIPAUX EDITEURS, IMPRIMEURS ET DISTRIBUTEURS

Dans la production mondiale de livres, qui est actuellement estimée à près de dix (10) milliards d'exemplaires par an, les pays auxquels nous nous sommes intéressés dans le cadre de cette étude n'assurent que moins d'un pour cent (1%). Les principaux maux dont souffre l'industrie du livre dans ces pays sont de plusieurs ordres mais nous n'en retiendrons qu'un seul qui se résume au manque d'organisation caractérisant ce secteur dans les pays d'Afrique occidentale francophone. En effet, outre les problèmes liés aux compétences, il convient de souligner l'absence de toute forme de coopération dynamique sur le plan bilatéral et multilatéral, pour permettre à ces pays de participer plus efficacement et plus positivement au développement de la production littéraire mondiale. Il y avait certes les Nouvelles éditions africaines (NEA) qui regroupaient le Sénégal, Le Togo et la Côte d'Ivoire mais, après près de deux décades d'existence, les NEA ont été obligées de procéder à une restructuration à la suite de laquelle chacun des trois pays dispose de ses NEA autonomes, depuis 1988.

Les autres maisons d'éditions, ainsi que les imprimeries, presque toutes implantées dans les grandes villes, notamment dans les capitales nationales, connaissent des difficultés structurelles liées à leur mode de fonctionnement un peu trop artisanal, ce qui les oblige très souvent à déposer leur bilan après seulement quelques années d'activités.

En ce qui concerne la distribution, nous pouvons simplement signaler l'étroitesse des marchés qui est essentiellement liée au fort taux d'analphabétisme et à la baisse constante du pouvoir d'achat des populations. Il faut ajouter à cela les difficultés de communication et d'accès à certaines régions trop enclavées, ce qui explique -en partie- que les structures de distribution du livre en Afrique occidentale francophone soient presque toutes implantées dans les capitales nationales.

Dans leur état actuel, les structures d'édition, d'impression et de distribution sont incapables de relever le défi que leur pose l'environnement national et international, c'est-à-dire de contribuer plus efficacement au développement social grâce à la mise à la disposition des populations du savoir, du savoir-faire et du savoir-être.

## LE POINT SUR LA METHODOLOGIE ET LA STRATEGIE DE LA RECHERCHE

Pour les besoins de cette étude, nous avons eu recours à quatre (4) procédés en vue de collecter le maximum possible de données sur les services bibliographiques, les principales bibliothèques et les principaux éditeurs, imprimeurs et distributeurs dans les pays francophones de l'Afrique de l'ouest. La finalité de cette recherche étant de dégager les grands axes permettant de s'orienter pour l'acquisition de productions littéraires de ces pays, qu'elles soient ou non éditées.

Il faut avouer que pour cela, notre tâche n'a pas été de tout repos, pour des raisons bien évidentes. En effet, nous nous sommes constamment heurté à des difficultés liées d'une part à la spécificité des informations recherchées et, d'autre part, à l'enclavement des pays concernés dans cette étude, avec lesquels nous avons connu beaucoup de difficultés de communication.

La méthodologie que nous avons utilisée pour mener ce travail a consisté en gros à l'interrogation de la base de données PASCAL, à des contacts -très laborieux et souvent infructueux- avec les services chargés des questions bibliographiques dans ces pays, avec les représentations permanentes de ces pays auprès de l'UNESCO -chaque fois que cela était nécessaire et possible- et à la recherche bibliographique dans certaines bibliothèques à Paris et à Lyon, notamment à la bibliothèque de l'UNESCO, au centre de documentation du Programme général d'information (PGI-UNESCO), à la Division de la promotion du livre à l'UNESCO, à l'Agence de coopération culturelle et technique, à la bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des Bibliothécaires (ENSB) de Villeurbanne et aux bibliothèques des lettres de Lyon et de Bron.

### I. INTERROGATION DE LA BASE DE DONNEES PASCAL

Cette interrogation en ligne a eu lieu à l'ENSB, avec l'assistance de Madame Danièle ROGER, Conservateur de la bibliothèque, qui nous a aidé dans le choix des mot-clés ayant servi à faire notre recherche, ainsi qu'au cours de l'interrogation elle-même.

Pour interroger la base de données PASCAL, nous avons utilisé les mots-clés suivants : "EDITEURS", "BIBLIOTHEQUES", "INSTITUTIONS", "AFRIQUE OCCIDENTALE", "LITTERATURE", "DIFFUSEURS", "IMPRIMEURS". Aucune langue n'avait été déterminée.

La question-clé autour de laquelle a tourné toute l'interrogation a porté sur la recherche des références sur les services bibliographiques, les éditeurs, les imprimeurs et les diffuseurs en Afrique occidentale francophone contenues dans la base PASCAL.

Voici la formulation de l'équation de recherche principale, que nous avons ensuite modifiée au cours de l'interrogation, chaque fois que nécessaire :

(EDITEURS OU BIBLIOTHEQUES OU INSTITUTIONS) PHR  
(AFRIQUE OU AFRICAIN??).

Les points d'interrogation faisant intervenir une tronçature à droite afin de permettre la prise en compte de toutes les références contenant les adjectifs "AFRICAIN", "AFRICAINNE", "AFRICAINS" et "AFRICAINNES".

Le nombre de références obtenues avec cette équation était de 75.

Il fallait ensuite combiner ces mot-clés avec d'autres pour restreindre la recherche et la confiner au domaine spécifique de la littérature. Ainsi, en combinant l'équation de recherche avec le mot-clé "LITTERATURE", nous n'avons obtenues qu'une seule référence. En demandant la visualisation de la notice en format test, nous avons constaté qu'elle n'était pas pertinente parce qu'elle portait sur la création d'une nouvelle classe consacrée à la littérature africaine.

L'étape suivante a consisté à demander la recherche sur soit les éditeurs, soit les bibliothèques, soit les diffuseurs, soit les institutions, soit les imprimeurs, grâce à l'opérateur booléen "OU". Le nombre de références ainsi obtenues était de 15.066, puisqu'aucune aire géographique, ni aucun domaine n'avaient été définis. Combinée à la fois avec "LITTERATURE" et avec "AFRIQUE OCCIDENTALE", grâce à l'opérateur booléen "ET", elle n'a fourni qu'une seule référence, celle qui avait été obtenue en combinant l'équation principale avec "LITTERATURE".

Nous l'avons ensuite combinée avec "LITTERATURE" et "AFRIQUE OCCIDENTALE", cette fois-ci grâce à l'opérateur booléen "ET", ce qui a donné 4 références. Cette légère augmentation du nombre de références obtenues est certainement due à l'introduction, dans le second niveau de l'équation, de l'opérateur booléen "OU" au lieu de "ET". Outre la référence qui porte sur la création d'une nouvelle classe pour la littérature africaine -que nous avons déjà signalée-, nous avons obtenu trois autres dont la visualisation des notices en format test nous a permis de constater qu'elles ne sont pas non plus pertinentes pour notre recherche. Il s'agit en effet de documents traitant respectivement de la fiction dans les bibliothèques publiques nigérianes, de la politique d'acquisitions au Nigeria et des bibliothèques pour enfants et pour jeunes en Gambie. La non pertinence de ces documents pour notre recherche est bien évidente, puisqu'ils parlent de pays anglophones (Nigeria et Gambie), alors que notre recherche concerne exclusivement les pays francophones d'Afrique occidentale.

Nous avons également fait la recherche avec les mots-clés "BIBLIOTHEQUES", "EDITEURS", "DIFFUSEURS", "INSTITUTIONS", sans spécifier la zone géographique et en utilisant l'opérateur booléen "OU". Le nombre de références ainsi obtenu était de 32.652. Nous avons alors rétréci le champ d'interrogation en combinant cette question avec "LITTERATURE" grâce à l'opérateur booléen "ET". Le nombre de références obtenu était de 1366. C'est seulement alors que nous avons déterminé l'aire géographique sur laquelle doit porter la recherche, c'est-à-dire l'Afrique occidentale. Nous avons ainsi obtenu 5 références qui ont ensuite été réduites à une seule dans l'étape suivante où nous avons introduit l'opérateur "SAUF" pour éliminer l'étape qui avait donné les références sur la création d'une classe nouvelle consacrée à la littérature africaine, sur les bibliothèques pour enfants et pour jeunes en Gambie et sur les bibliothèques publiques au Nigeria.

Le seul document identifié dans cette étape parle des principales tendances dans l'acquisition de la littérature d'Asie et d'Afrique par la bibliothèque de l'Académie des Sciences d'URSS.

C'est alors que nous avons décidé d'arrêter l'interrogation de la base PASCAL puisque, malgré la multiplication des stratégies et des combinaisons, nous n'avons obtenu aucune référence d'un document susceptible d'être pertinent pour notre travail.

## II. CONTACTS AVEC LES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES, EDITEURS IMPRIMEURS ET DIFFUSEURS

Bien avant de procéder à l'interrogation en ligne de la base PASCAL, nous avons envoyé un important courrier à tous les organismes chargés des questions bibliographiques et bibliothéconomiques, les structures s'occupant d'édition, d'impression et de diffusion dans les pays concernés dans cette étude. Mais il faut déplorer que beaucoup de ces pays aient gardé le mutisme le plus total jusqu'à ce jour. Cependant, les rares pays qui ont eu la diligence de nous répondre nous ont fourni quelques informations que nous jugeons pertinentes car elles nous ont permis de surmonter beaucoup de difficultés.

## III. CONTACTS AVEC CERTAINES REPRESENTATIONS PERMANENTES AUPRES DE L'UNESCO

Pour les pays sur lesquels nous avons obtenu très peu ou pas d'informations pertinentes, nous sommes entré en contact avec leurs délégations permanentes auprès de l'UNESCO, dans la mesure du possible. Certaines de ces représentations nous ont beaucoup aidé dans notre recherche d'informations. Par contre, d'autres nous ont fait savoir qu'elles ne disposaient pas d'informations à ce sujet.

## IV. CONSULTATIONS DE FICHIERS DE BIBLIOTHEQUES

La dernière étape de notre recherche a consisté en la consultation de fichiers de bibliothèques à Paris et à Lyon. Cette étape a été la plus fructueuse de notre recherche puisqu'elle nous a permis de repérer quelques documents pertinents concernant notre étude. Elle s'est essentiellement déroulée à la bibliothèque de l'UNESCO, aux centres de documentation du Programme général d'information (PGI-UNESCO), de la Division de la promotion du livre à l'UNESCO, à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), aux bibliothèques des lettres de Lyon et de Bron, et à la bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des bibliothécaires (ENSB, Villeurbanne). Cette étape nous a permis de mieux structurer nos données, même si quelques difficultés subsistent, auxquelles nous n'avons pas trouvé de solution.

Mais cette étude n'a pas la prétention d'être exhaustive. Loin s'en faut, elle ne fait qu'ouvrir la voie à d'autres, comme d'ailleurs d'autres l'ont précédée.

## I N T R O D U C T I O N

Depuis plus de trois décennies d'indépendance, les pays francophones d'Afrique n'ont pas encore réussi à asseoir un système bibliographique fiable. Le recensement de leurs productions littéraires, partie intégrante de leur patrimoine culturel, ne constitue pas une priorité pour eux, comme cela devrait logiquement en être le cas. La plupart de ces pays ont pourtant bénéficié de structures qui, même si elles n'étaient pas parfaites, ne demandaient qu'à être améliorées. Malheureusement, la volonté politique qui a précédé l'indépendance s'est très vite estompée et le système bibliographique naissant est tombé en ruines. A cela, sont venus s'ajouter des problèmes liés à une conjoncture économique défavorable qui ne laisse plus de répit aux pays d'Afrique.

Cette situation a également plongé les structures de production dans la léthargie. Les maisons d'édition et les imprimeries ferment, faute de pouvoir fonctionner à un rythme normal. Il faut souligner que les structures de production du livre en Afrique sont toujours gérées de manière trop classique, et par conséquent, les auteurs africains préfèrent faire éditer leurs oeuvres dans les pays développés. Ainsi, leurs pays d'origine n'ont presque jamais les moyens d'exercer un contrôle quelconque sur ces oeuvres, bien que leurs recensements soient, dans la plupart des cas, à base territoriale et documentaire. Les agences bibliographiques, ressemblant souvent à de redoutables commissions de censure, contribuent également à la "fuite" de la production nationale vers d'autres pays, où le livre circule mieux. En effet, les marchés africains sont si étroits et si mal organisés que les rares distributeurs se concentrent presque tous dans les capitales.

B E N I N

A. SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONAUX

I. AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE NATIONALE

Le Bénin ne dispose pas d'agence bibliographique nationale. Cependant, le décret n° 75-308 du 28 novembre 1975 portant création, organisation et fonctionnement de la Bibliothèque nationale a créé le Service de publications qui joue le rôle d'agence bibliographique nationale.

La Bibliothèque nationale est chargée de tous les problèmes de conservation, de communication et de coordination de l'information documentaire au Bénin. Elle est également responsable de la tutelle du dépôt légal. Pour le traitement des documents, ce sont les règles internationales et les normes françaises AFNOR qui sont actuellement appliquées puisque le Bénin n'a pas de règles nationales de catalogage.

II. LE DEPOT LEGAL

Le dépôt légal, qui concerne toute la production nationale imprimée et orale, a été créé au Bénin par l'ordonnance n° 75-79 du 28 novembre 1975 selon laquelle les auteurs, éditeurs imprimeurs et, d'une manière générale, tous les producteurs de publications doivent chacun déposer quatre (4) exemplaires de leurs oeuvres auprès de la bibliothèque nationale avant leur mise en circulation, sous peine de sanctions financières. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1976.

### III. BIBLIOGRAPHIE NATIONALE

#### III.1. Bibliographie nationale officielle courante

La rédaction et la publication de la bibliographie nationale officielle courante (Bibliographie du Bénin, créée en 1978), sont du ressort de la Bibliothèque nationale. De périodicité irrégulière, basé sur le dépôt légal, son recensement est à base territoriale et documentaire. Non automatisée, elle n'est disponible que sous forme imprimée. Son recensement concerne les monographies, les publications en série les publications officielles, les thèses imprimées ... Les notices de catalogage, établies selon l'ISBD(M) et l'ISBD(S) et la présentation des fascicules dans un classement DEWEY complété par trois index (auteurs, titres, matières) permettent un accès relativement facile à l'information. Cependant, il n'y a pas d'index cumulatif ou de volume cumulatif annuels.

#### III.2. Bibliographie nationale officielle rétrospective

Le Bénin ne dispose pas d'une bibliographie nationale officielle rétrospective. On peut seulement signaler le travail réalisé par Guillaume Da Silva pour le compte du Centre du Dahomey<sup>1</sup> de l'Institut français d'Afrique noire. Il s'agit d'un recensement fait en 1959 et intitulé Contribution à la bibliographie du Bahomey<sup>2</sup>.

### IV. COOPERATION AVEC LES UNITES DOCUMENTAIRES NATIONALES ET AVEC L'ETRANGER

Aucun organisme n'est officiellement désigné pour centraliser ou coordonner la coopération entre les organismes documentaires béninois. Aucun catalogue collectif de livres ou de périodiques n'a encore été réalisé. Le service d'échanges internationaux n'est pas encore tout à fait fonctionnel.

1. Ancien nom du Bénin jusqu'en 1975.

2. DA SILVA. Guillaume. Contribution à la bibliographie du Bahomey. In : Études dahoméennes. nouv. série, no 12, tome II, juin 1968.

## B. LES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES

Les principales bibliothèques béninoises sont la bibliothèque nationale et la bibliothèque de l'Université nationale du Bénin.

La Bibliothèque nationale est chargée, entre autres choses, de la rédaction et de la publication de la bibliographie nationale. Mais ces multiples tâches semblent être disproportionnelles aux moyens financiers, humains et logistiques mis à sa disposition. Cela a eu des conséquences négatives sur les services et les produits que les utilisateurs sont en droit d'attendre d'elle. Son fonds documentaire, quantitativement très peu important (7.000 ouvrages), ne peut pas faire face aux besoins multiples des utilisateurs.

## C. LES PRINCIPAUX EDITEURS, IMPRIMEURS ET DISTRIBUTEURS

### I. LES EDITEURS

Il y a très peu d'éditeurs au Bénin. Les plus importants, installés principalement à Cotonou, connaissent des difficultés structurelles qui entravent leur fonctionnement normal. Parmi ces éditeurs, on peut citer les Editions du Bénin (BP 599, Cotonou), les Editions Renaissance (BP 1268, Cotonou), les Editions Silvia (BP 37, Cotonou), Selto Presse qui est un éditeur institutionnel, sous la tutelle de la Faculté des Lettres de l'Université nationale du Bénin (BP 526, Cotonou) et l'Office national d'édition, de presse et d'imprimerie (BP 1210, Cotonou).

### II. LES IMPRIMEURS

Les deux principales imprimeries du Bénin sont toutes implantées à Cotonou. Ce sont la Grande imprimerie béninoise (BP 37, Cotonou) et l'Office national d'édition, de presse et d'impression (BP 1210, Cotonou).

## BURKINA FASO

### A. SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONAUX

#### I. AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE NATIONALE

Le Burkina Faso n' a pas encore créé son agence bibliographique nationale. A la place, c'est la Bibliothèque nationale qui joue le rôle d'une telle agence.

#### II. DEPOT LEGAL

Ce sont les ministères de la justice et de l'intérieur qui sont chargés de la tutelle du dépôt légal. Cette bicéphalisation expliquerait peut-être le manque d'informations cohérentes sur le fonctionnement de la régie du dépôt légal.

#### III. BIBLIOGRAPHIE NATIONALE

##### III.1. Bibliographie nationale officielle courante

Le recensement et la publication de la bibliographie nationale officielle courante avaient été confiés au Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST) puis à la Bibliothèque nationale. Mais il nous est impossible à ce jour de mentionner un quelconque résultat concret.

##### III.2. Bibliographie nationale officielle rétrospective

Le Centre voltaïque de recherche scientifique (CVRS), ancêtre du Centre national de recherche scientifique et technologique (CNRST) a publié, avec la collaboration du Centre national de recherche scientifique une monographie intitulée Bibliographie de la Haute-Volta<sup>3</sup> : 1956-1965<sup>4</sup>.

---

3. Ancien nom du Burkina Faso jusqu'en 1984

#### IV. COOPERATION ENTRE LES UNITES DOCUMENTAIRES NATIONALES ET AVEC L'ETRANGER

C'est la Bibliothèque nationale et l'Association des bibliothécaires, archivistes et documentalistes qui s'efforcent, avec beaucoup de difficultés, d'organiser la coopération entre les unités documentaires du pays.

Sur le plan international, la coopération ne bénéficie pas non plus d'aucun cadre institutionnel adéquat chargé de l'organiser et de la coordonner.

#### B. LES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES

Les principales bibliothèques du Burkina Faso sont la Bibliothèque nationale et celle de l'Université de Ouagadougou (BP 7021, Ouagadougou). Le fonds de la bibliothèque nationale est peu important et celui de la bibliothèque universitaire n'est ouvert qu'à un public restreint. Cependant, il renferme un fonds assez riche, surtout de thèses et de mémoires universitaires.

#### C. LES PRINCIPAUX EDITEURS, IMPRIMEURS ET DIFFUSEURS

##### I. LES EDITEURS

Nous n'avons identifié que deux maisons d'édition au Burkina Faso : les Presses africaines S.A. (BP 1471, Ouagadougou) et la Société nationale d'édition et de presse (SONEPRESS, BP 610, Ouagadougou).

##### II. LES IMPRIMEURS

La seule grande imprimerie du pays est l'imprimerie nationale du Burkina Faso (INBF, BP 7040, Ouagadougou).

---

4. ICARD, Françoise ; BONNEFOND, Philippe . Bibliographie de  
de Haute-Volta : 1956-1965. Paris : CNRS : Ouagadougou :  
CNRS : 1967.

## C O T E D' I V O I R E

### A. LES SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONAUX

#### I. AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE NATIONALE

En attendant la création d'une agence bibliographique nationale, le rôle normalement dévolu à une telle structure est actuellement joué par la Bibliothèque nationale.

La Bibliothèque nationale de Côte d'Ivoire est donc responsable de la rédaction et de la publication de la bibliographie nationale.

#### II. DEPOT LEGAL

Le décret n° 62-28 du 2 février 1962 a instauré le dépôt légal dont les modalités de fonctionnement ont été définies par l'arrêté n° 69 du 15 janvier 1969. Le dépôt doit se faire auprès du ministère de l'intérieur qui est chargé ensuite d'attribuer à la Bibliothèque nationale les exemplaires reçus. Sont soumis au dépôt légal, les imprimés de toute nature, selon la législation en vigueur qui stipule par ailleurs que l'éditeur et l'imprimeur sont tenus de déposer respectivement cinq (5) et deux (2) exemplaires de leurs productions avant leur mise en vente, sous peine de sanctions financières.

#### III. BIBLIOGRAPHIE NATIONALE

##### III.1. Bibliographie nationale officielle courante

La bibliographie nationale officielle courante, produite par la Bibliothèque nationale, est publiée deux fois par an depuis 1973. Son recensement, qui se fait sur une base documentaire, concerne les monographies, les publications en série, les thèses, etc ... Les documents sont décrits selon l'ISBD(M) et l'ISBD(S). Chaque fascicule est présenté selon la classification DEWEY complétée par des index auteurs et titres. La bibliographie nationale de la Côte d'Ivoire n'est pas automatisée ; elle n'est donc disponible que sur support papier.

##### III.2. Bibliographie nationale officielle rétrospective

La Côte d'Ivoire n'a pas encore publié une bibliographie nationale officielle rétrospective.

#### IV. COOPERATION ENTRE LES UNITES DOCUMENTAIRES NATIONALES ET AVEC L'ETRANGER

Il n'existe en Côte d'Ivoire ni organisme central chargé de la coopération, ni catalogues collectifs de livres ou de périodiques. Le prêt entre bibliothèques est peu développé mais le Bureau des échanges internationaux est fonctionnel au sein de la bibliothèque nationale.

#### B. LES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES

Outre la Bibliothèque nationale (BP 180, Abidjan), nous avons identifié, parmi les autres bibliothèques, la bibliothèque centrale de l'Université d'Abidjan (BP 8859, Abidjan), la bibliothèque municipale d'Abidjan (BP 24) et la bibliothèque centrale de la Côte d'Ivoire (BP 6243, Abidjan). Elles disposent d'un fonds relativement important, quantitativement et qualitativement.

#### C. LES PRINCIPAUX EDITEURS, IMPRIMEURS ET DISTRIBUTEURS

##### I. LES EDITEURS

Les Nouvelles éditions africaines (BP 20615, Abidjan) sont le principal éditeur en Côte d'Ivoire. Jusqu'en 1988, elles étaient une branche des Nouvelles éditions africaines, communes au Sénégal, au Togo et à la Côte d'Ivoire dont le siège était à Dakar. A la suite d'une restructuration, les NEA-Abidjan sont devenues autonomes. Outre les NEA-Abidjan, il y a les Editions CEDA (BP 541, Abidjan) et le Secrétariat général aux publications de l'Université d'Abidjan (BP 34, Abidjan). Celui-ci publie la "Revue de littérature et d'esthétique négro-africaine" et les "Annales de l'Université d'Abidjan", série B Lettres.

## II. LES IMPRIMEURS

En Côte d'Ivoire, nous avons localisé quatre (4) grandes imprimeries, toutes situées à Abidjan. Il s'agit de l'Imprimerie de la Côte d'Ivoire (BP 32), de l'Imprimerie commerciale (BP 5849), de l'Imprimerie moderne (BP 1813) et de l'Imprimerie Saint Jean-Baptiste (BP 1287).

## III. LES DISTRIBUTEURS

Les principales librairies ivoiriennes, tout comme les éditeurs et imprimeurs, sont toutes situées à Abidjan. Il s'agit notamment du Centre d'édition et de diffusion africaines (BP 541), de la Librairie-Papeterie Carrefour (BP 326), de la Maison des Livres (BP 4645) de la Librairie Pociello (BP 1757) et de la Librairie J. Villepatour (BP 2461).

## G U I N E E

### A. SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONAUX

#### I. AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE NATIONALE

La Guinée ne dispose pas d'agence bibliographique nationale. A la place, l'Institut national de recherche et de documentation de guinée, érigé en Bibliothèque nationale en 1958, assure les fonctions d'agence bibliographique nationale.

#### II. DEPOT LEGAL

Le dépôt légal a été institué en Guinée depuis le 9 novembre 1973. Selon la législation en vigueur, toute publication guinéenne doit faire l'objet d'un dépôt en quatre (4) exemplaires auprès de la bibliothèque nationale. Mais aucune information ne nous est fournie sur la nature des documents soumis au dépôt, ni sur la tutelle du dépôt légal, ni sur les délais de dépôt, ni sur les sanctions qui frappent les contrevenants.

#### III. BIBLIOGRAPHIE NATIONALE

##### III.1. Bibliographie nationale officielle courante

La Guinée ne publie pas de bibliographie nationale officielle courante.

##### III.2. Bibliographie nationale officielle rétrospective

Aucune bibliographie de ce genre n'a encore été publiée en Guinée.

#### IV. COOPERATION AVEC LES UNITES DOCUMENTAIRES NATIONALES ET AVEC L'ETRANGER

Il n'y a aucune structure officielle chargée de coordonner la coopération, aussi bien sur le plan national, qu'à l'échelle internationale. Toute forme de coopération ne peut donc se faire que de manière informelle.

#### B. LES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES

La principale bibliothèque en Guinée est la Bibliothèque nationale (BP 561, Conakry) dont le fonds est d'environ 20.000 ouvrages. Elle publie "Recherches africaines" qui fait suite à "Etudes guinéennes".

#### C. LES PRINCIPAUX EDITEURS, IMPRIMEURS ET DISTRIBUTEURS

##### I. LES EDITEURS

Les Editions du ministère de l'éducation nationale sont le seul éditeur que nous avons identifié. Elles publient surtout des ouvrages éducatifs.

##### II. LES IMPRIMEURS

Nous avons localisé deux grandes imprimeries en Guinée : le Consortium d'impression (à Kankan) et l'Imprimerie Patrice Lumumba (BP 156, Conakry).

##### III. LES DISTRIBUTEURS

La seule librairie importante que nous avons identifiée est la Libraport (BP 270, Conakry).

M A L I

A. SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONAUX

I. AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE NATIONALE

Le Mali n'a pas d'agence bibliographique nationale. Les principales fonctions normalement assurées par une telle structure sont plus ou moins bien jouées par la Bibliothèque nationale créée en 1962. Celle-ci est responsable de l'élaboration et de la publication de la bibliographie nationale et de la tutelle du dépôt légal.

II. DEPOT LEGAL

C'est la loi n° 85-04 adoptée en 1985 qui crée le dépôt légal au Mali. La même année, le décret, n° 72 qui en fixe les modalités d'application a été signé. Cependant, aucune information ne nous a été donnée sur la nature des documents soumis au dépôt, ni sur les délais de dépôt, ni sur le nombre d'exemplaires à déposer, ni sur la nature des sanctions qui frapperaient ceux qui ne respectent pas la législation en vigueur.

III. BIBLIOGRAPHIE NATIONALE

III.1. Bibliographie nationale officielle courante

La création d'une bibliographie nationale officielle courante à confier à la Bibliothèque nationale reste toujours à l'état de projet. Cette bibliographie serait basée sur le dépôt légal et son recensement serait à base documentaire.

### III.2. Bibliographie nationale officielle rétrospective

Une telle bibliographie n'existe pas encore au Mali.

### IV. COOPERATION AVEC LES UNITES DOCUMENTAIRES NATIONALES ET AVEC L'ETRANGER

Il n'y a aucun cadre institutionnel chargé de la coopération nationale ou internationale.

### B. LES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES

Outre la Bibliothèque nationale (Avenue Kassi Keita, Bamako) on peut mentionner comme autre "grande" bibliothèque au Mali, la bibliothèque de l'Institut national des sciences humaines (BP 159, Bamako).

### C. LES PRINCIPAUX EDITEURS, IMPRIMEURS ET DIFFUSEURS

#### I. LES EDITEURS

Seuls deux principaux éditeurs peuvent être mentionnés : les Editions-Imprimeries du Mali (Avenue Kassi Keita, BP 21, Bamako) et l'Institut des sciences humaines (BP 159, Bamako) qui est un éditeur institutionnel.

#### II. LES IMPRIMEURS

Une seule grande imprimerie, les Editions-Imprimeries du Mali (Avenue Kassi Keita, BP 21, Bamako) mérite d'être signalée.

#### III. LES DISTRIBUTEURS

La Librairie populaire du Mali (Avenue Kassi Keita, BP 28, Bamako) et la Librairie Devès et Chaumet (BP 64, Bamako) sont les deux principaux

## M A U R I T A N I E

### A. SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONAUX

#### I. AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE NATIONALE

En l'absence d'une agence bibliographique nationale, c'est la Bibliothèque nationale qui assure certaines fonctions normalement jouées par une telle agence.

#### II. DEPOT LEGAL

La loi n° 63-109 du 22 juin 1963 a créé le dépôt légal en Mauritanie. Mais il est très mal contrôlé, certainement à cause du très faible volume des publications nationales. Il s'applique à tous les types de documents, mais aucune information ne nous est fournie sur le nombre d'exemplaires à déposer, ni sur les délais de dépôt, ni sur les sanctions à l'encontre des éventuels contrevenants.

#### III. BIBLIOGRAPHIE NATIONALE

##### III.1. Bibliographie nationale officielle courante

La Mauritanie n'a pas de bibliographie nationale officielle courante.

##### III.2. Bibliographie nationale officielle rétrospective

Une bibliographie nationale rétrospective couvrant la période des origines à 1959 a été publiée dans le "Bulletin de l'Institut fondamental d'Afrique noire" (Dakar, année 1959, Série B, nos 1 et 2. Une mise à jour a également été publiée en 1962, toujours dans le même bulletin. Cette bibliographie a fait l'objet d'une publication en deux volumes par la Bibliothèque nationale. Il faut également noter qu'en 1959, l'Institut mauritanien de recherche scientifique a publié une bibliographie recensant les auteurs et détenteurs de manuscrits mauritaniens.

#### IV. COOPERATION ENTRE LES UNITES DOCUMENTAIRES NATIONALES ET AVEC L'ETRANGER

Aucun organisme n'est chargé de la coopération qui se fait donc de manière informelle. Il existe cependant au sein de la Bibliothèque nationale un service de prêt entre bibliothèques et les échanges avec l'étranger fonctionnent de manière relativement satisfaisante.

#### B. LES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES

Les deux principales bibliothèques que nous avons localisées en Mauritanie sont la Bibliothèque nationale (BP 20, Nouakchott) et la bibliothèque centrale publique de Nouakchott (BP 77).

#### C. LES PRINCIPAUX EDITEURS IMPRIMEURS ET DIFFUSEURS

##### I. LES EDITEURS

Le seul "grand" éditeur mauritanien est la société nationale de presse et d'impression (BP 371, Nouakchott).

##### II. LES IMPRIMEURS

Outre la société nationale de presse et d'impression (ci-dessus citée), il y a trois autres imprimeries en Mauritanie, toutes situées à Nouakchott. Il s'agit de l'Imprimerie commerciale et administrative (BP 164), l'Imprimerie Joseph Kreinate (BP 515) et la Société mauritanienne d'imprimerie (BP 7).

##### III. LES DISTRIBUTEURS

Nous n'avons repéré qu'une seule librairie en Mauritanie : c'est la Librairie-papeterie Mauritanie nouvelle (BP 61, Nouakchott).

N I G E R

A. SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONAUX

I. AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE NATIONALE

Il n'existe pas d'agence bibliographique nationale au Niger. Il n'y existe pas non plus de Bibliothèque nationale qui pourrait combler cette lacune en assurant quelques unes des fonctions généralement confiées à l'agence bibliographique nationale.

II. DEPOT LEGAL

Le décret n° 46-1644 du 17 juillet 1946 a instauré le dépôt légal au Niger. La législation en vigueur fait obligation aux auteurs et aux éditeurs de déposer auprès du ministère de l'intérieur deux (2) exemplaires de leurs publications aussitôt après l'impression, sous peine d'amende et de saisie. Les documents imprimés soumis au dépôt légal sont les livres et les périodiques.

III. BIBLIOGRAPHIE NATIONALE

III.1. Bibliographie nationale officielle courante

Le Niger n'a pas de bibliographie nationale officielle courante.

III.2. Bibliographie nationale officielle rétrospective

Aucune bibliographie de ce genre n'a encore été publiée par le Niger.

#### IV. COOPERATION ENTRE LES UNITES DOCUMENTAIRES NATIONALES ET AVEC L'ETRANGER

Il n'y a aucune structure chargée de la coordination de la coopération, ni sur le plan national, ni sur le plan international.

#### B. LES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES

Seules les bibliothèques de l'Université de Niamey (BP 327) et de l'Institut de recherche en sciences humaines (BP 318, Niamey) peuvent être signalées.

#### C. LES PRINCIPAUX EDITEURS, IMPRIMEURS ET DISTRIBUTEURS

##### I. LES EDITEURS

Le seul éditeur au Niger est l'Institut de recherche en sciences humaines (ci-dessus mentionnée) qui est d'ailleurs un éditeur institutionnel.

##### II. LES IMPRIMEURS

Nous n'avons localisé qu'une seule imprimerie au Niger : c'est l'Imprimerie Générale du Niger (BP 61, Niamey).

##### III. LES DISTRIBUTEURS

La Librairie Mauclert & Cie (BP 10778, Niamey) et la Librairie Fellicelli et Poli (BP 331, Niamey) sont les deux seules grandes librairies nigériennes.

SENEGAL

A. SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONAUX

L. AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE NATIONALE

Créée en 1981, l'agence bibliographique du Sénégal fonctionne au sein de la Direction des Archives nationales.

Elle est responsable de l'élaboration et de la publication de la bibliographie nationale. Par contre, sur le plan juridique, elle n'est pas responsable de la tutelle du dépôt légal qui, cependant lui revient dans les faits. En outre, à la suite d'accords particuliers avec certains éditeurs, certaines publications lui sont directement envoyées. Elle est également le Centre national d'enregistrement des publications en série.

IL DEPOT LEGAL

La loi n° 76-30 du 9 avril 1976 qui crée le dépôt légal au Sénégal fait obligation à tout éditeur de déposer quatre (4) exemplaires de sa publication (sauf les oeuvres musicales) à la bibliothèque de l'Institut fondamental d'Afrique noire Cheikh Anta Diop (IFAN-CAD) avant la mise en vente. Quant aux imprimeurs, ils sont tenus de déposer deux (2) exemplaires de leurs productions aussitôt après le tirage.

Sont soumis au dépôt légal, outre les oeuvres audiovisuelles ou sonores, toutes les oeuvres sur support papier : livres, brochures, périodiques, documents dactylographiés ou multigraphiés d'origine sénégalaise, mises publiquement en vente, en location, en distribution ou cédées pour la reproduction. Les infractions à la législation sont sanctionnées par une amende et même par la saisie et la confiscation des exemplaires illicitement mis en circulation.

### III. BIBLIOGRAPHIE NATIONALE

#### III. Bibliographie nationale officielle courante

C'est l'agence bibliographique nationale qui est chargée de la rédaction et de la publication de la bibliographie nationale officielle courante appelée **Bibliographie du Sénégal**. Celle-ci fait suite au **Bulletin bibliographique des Archives du Sénégal** (créé en 1964) qui, lui-même, fait suite à la **Liste des ouvrages reçus et revues dépouillées au cours du mois de ...** (créée en 1962).

La bibliographie nationale officielle courante est rédigée d'après les exemplaires reçus au titre du dépôt légal. Non encore automatisée, elle n'est disponible que sous forme imprimée. Son recensement est à base territoriale et documentaire et porte sur les livres, les publications en série, etc ... Les thèses et mémoires universitaires sont recensés dans des suppléments.

Les normes de l'ISBD(M) et de l'ISBD(S) sont appliquées pour l'établissement des notices de catalogage. Chaque fascicule est présenté dans un classement CDU complété par deux index (auteurs et matières). Il n'y a pas d'index cumulatif, ni de volume cumulatif.

#### III.2. Bibliographie nationale officielle rétrospective

Le Sénégal n'a pas encore publié de bibliographie nationale officielle rétrospective.

### IV. COOPERATION ENTRE LES ORGANISMES DOCUMENTAIRES NATIONALE ET AVEC L'ETRANGER

La coopération au plan national est coordonnée par la Direction de la lecture publique, du moins en ce qui concerne les fonds spécialisés en littérature.

Mais aucun catalogue collectif de livres ou de périodiques littéraires n'a encore été élaboré au Sénégal.

Le prêt entre bibliothèques y est pratiqué sur le plan national et à l'échelle internationale. La bibliothèque centrale universitaire intervient dans ce cadre, mais chaque bibliothèque mène sa propre politique de coopération. Les échanges avec les bibliothèques étrangères sont assez intenses.

## B. LES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES

On dénombre globalement sept (7) grandes bibliothèques au Sénégal, toutes situées à Dakar. Il s'agit de la bibliothèque de l'Institut fondamental d'Afrique noire Cheikh Anta Diop (IFAN-CAD, BP 206), de la bibliothèque centrale de l'Université Cheikh Anta Diop (BP 2006), de la bibliothèque des Archives nationales (Immeuble administratif, Avenue Roume), de la Bibliothèque de la Direction de la lecture publique (s/c ministère de la culture et de la communication), de la bibliothèque de l'Ecole normale supérieure (Avenue Bourguiba, BP 5036), de la Bibliothèque du Centre culturel Blaise Senghor (Avenue Dial Diop) et de la bibliothèque du Centre régional de recherche et de documentation pour le développement culturel (s/c Institut culturel africain 13, Avenue Bourguiba, BP 01).

## C. LES PRINCIPAUX EDITEURS, IMPRIMEURS ET DISTRIBUTEURS

### I. LES EDITEURS

Les principaux éditeurs au Sénégal sont les Nouvelles éditions africaines (NEA-Sénégal, BP 260, Dakar) qui, jusqu'en 1988 étaient communes au Sénégal, au Togo et à la Côte d'Ivoire, les Editions des Trois fleuves (18, Boulevard de la République, Dakar), la Société africaine d'édition (BP 1877, Dakar) qui publie "L'Afrique littéraire et artistique" et la société africaine de presse, d'édition et de publicité (BP 2047, Dakar). On peut également y ajouter certains éditeurs institutionnels tels que l'Institut fondamental d'Afrique noire Cheikh Anta Diop (cité plus haut) qui publie le "Bulletin de l'IFAN-CAD", Série B, Sciences humaines et l'Institut culturel africain (13, Avenue Bourguiba, BP 01 Dakar).

## II. LES IMPRIMEURS

Sept (7) grandes imprimeries sont installées au Sénégal. Ce sont : la Grande imprimerie africaine (GIA, BP 51, Dakar), la Société africaine de presse, d'édition et de publicité (BP 2047, Dakar), les Nouvelles imprimeries du Sénégal (Route du Service géographique, Dakar), l'Imprimerie Gutenberg (Avenue Dial Diop, Zone A, Dakar), l'Imprimerie Saint Paul (face Commissariat central, Dakar), l'Imprimerie Tandian (Route de l'aéroport, Dakar-Yoff) et l'Imprimerie Diop (BP 730, Dakar).

## III. LES DISTRIBUTEURS

On peut indiquer la présence, dans les villes secondaires, de quelques librairies mais les plus importantes sont installées à Dakar. Parmi celles-ci, la Librairie Afrique-Levant (60, Rue Grammont), la Librairie Clairafrique (Place de l'Indépendance, BP 2005), la Librairie nouvelle de l'ouest africain (BP 2039), la Librairie Sankoré (25, Avenue Georges Pompidou, BP 7040), la Librairie Africa (Avenue Gorges Pompidou) et la Librairie du Point d'interrogation (BP 437).

T O G O

A. SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES NATIONAUX

I. AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE NATIONALE

Nous n'avons eu que très peu d'informations sur les services bibliographiques de ce pays.

Nous savons seulement qu'il n'est pas doté d'une agence bibliographique nationale, mais elle dispose d'une Bibliothèque nationale (créée par le décret n° 69-178 du 1er octobre 1969). Il nous est impossible de dire si celle-ci assure les fonctions d'agence bibliographique nationale.

II. DEPOT LEGAL

C'est le décret n° 72-160 du 7 juillet 1972 qui crée le dépôt légal au Togo. Aucune autre information ne nous a été donnée sur le fonctionnement du dépôt légal dans ce pays.

III. COOPERATION ENTRE LES UNITES DOCUMENTAIRES  
NATIONALES ET AVEC L'ETRANGER

Nous ne pouvons dire quelle est la structure chargée de la coopération nationale et internationale. Cependant, le prêt entre bibliothèques est pratiqué par la bibliothèque universitaire. Celle-ci, tout comme la bibliothèque nationale, procèdent à des échanges avec l'étranger mais à un volume assez faible.

B. LES PRINCIPALES BIBLIOTHEQUES

Les deux (2) principales bibliothèques du Togo sont la Bibliothèque nationale (BP 1002, Lomé) et la bibliothèque de l'université du Bénin BP 1515, Lomé). Celle-ci publie les "Annales de l'Université du Bénin, Lettres".

C. LES PRINCIPAUX EDITEURS, IMPRIMEURS ET DISTRIBUTEURS

I. LES EDITEURS

Les éditeurs que nous avons identifiés au Togo sont au nombre de cinq (5) : les Nouvelles éditions africaines (NEA Togo, BP 4862, Lomé), qui étaient communes au Sénégal, au Togo et à la Côte d'Ivoire. Depuis 1988, les NEA-Togo sont devenues autonomes, à l'instar de celles du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. Il y a aussi les Editions Akpagnon, les Editions Mancool (BP 3056, Lomé), Editogo (BP 891, Lomé) et Editafrique (BP 2750, Lomé).

## C O N C L U S I O N

Comme nous l'avons souligné en introduction, et comme cela a d'ailleurs pu être constaté au cours de cette étude, le système bibliographique africain s'écroule. Il est temps que tous les partenaires impliqués dans le circuit du livre, du créateur à l'utilisateur, en passant par les producteurs et les diffuseurs, en n'oubliant pas les pouvoirs publics, se mobilisent pour le réhabiliter.

Les agences bibliographiques ou les bibliothèques nationales qui en tiennent lieu doivent être dotées de moyens à la mesure de leurs missions. Un véritable plan d'action doit être défini et rapidement mis en chantier pour recenser les productions littéraires nationales.

Dans presque tous les pays francophones d'Afrique de l'ouest, il n'existe pas de bibliographie nationale rétrospective. La bibliographie nationale courante connaît de très sérieux problèmes de recensement et de parution. Que deviendra-t-elle plus tard ? Ne risque-t-elle pas de disparaître pour de bon ?

Et qu'en sera-t-il de l'édition ? Elle connaît aussi des difficultés structurelles qui risquent de précipiter son déclin.

Au-delà de tous ces problèmes, c'est le devenir culturel de ces pays qui est en question. La production littéraire est l'un des éléments caractéristiques d'un pays, c'est aussi l'un des passages obligés vers le dialogue des cultures, car elle est le reflet de l'imagination et de la créativité d'une nation, d'un peuple.

B I B L I O G R A P H I E

- 1.- **Africa South of the Sahara** : 1986. Fifteenth ed. London : Europa publications limited. XVI-1089 p.
- 2.- **ALMAN, Miriam**. Standing conference on library material on Africa. London : F. CASS , 1973. IX-244 p
- 3.- **BALLY, Thérèse**. Mission d'expertise sur la bibliothèque de l'université nationale du Bénin. Paris : Ministère des universités, 1980. 27 f.
- 4.- **BARRY, Mistahoul**. Edition et diffusion du livre en Afrique noire : approche bibliographique. Saint-Cloud : Ecole Normale Supérieure, 1985. 33 f.
- 5.- **BEAUDIQUEZ, Marcelle**. Les services bibliographiques dans le monde : 1975-1979 = Bibliographical services in the world 1975-1979. Paris : UNESCO, 1983. 488 p. (Documentation, bibliothèques et archives: Bibliographies et ouvrages de référence).
- 6.- **BEAUDIQUEZ, Marcelle**. Les services bibliographiques dans le monde : supplément 1981-1982 = Bibliographical services in the world : supplement 1981-1982. Paris : UNESCO, 1985

- 7.- **BLAGUE, Alphonse.** L'industrie africaine du livre : problèmes et perspectives (Communication présentée au colloque international sur l'édition en Afrique, Bamako, 28 nov.-2 déc. 1988). 18 f.
- 8.- **BRETON, Michel.** L'Afrique : information bibliographique courante. Villeurbanne : ENSB, 1975, 29 -V f. multigr.
- 9.- **FONTAINE, Régine.** Les réseaux de lecture publique en Afrique noire francophone. In : Afrique contemporaine, n° spécial, 3<sup>ème</sup> trim. 1989. pp. 41-54.
- 10.- **FREER, Percy** and **VARLEY, Douglas Harold.** A bibliography of african bibliographies. Cape Town : South public library, 1961. IV-79 p. (Grey bibliographies ; 7).
- 11.- Guide to national bibliographical information centres =  
Guide des centres nationaux d'information bibliographique  
. 3<sup>rd</sup> ed. rev. and enlarged. Paris : UNESCO, 1970. 195 p.
- 12.- **HUGON, Monique.** Apport particulier du CLEF à la politique du livre en Afrique. In : Afrique contemporaine, n° spécial, 3<sup>ème</sup> trim. 1989. pp. 59-60.

- 13.- Le congrès de Paris sur les bibliographies nationales et ses recommandations : dix ans après : objectifs partiellement atteints. S.l : S.n, 1987. 17 f.
- 14.- Le livre en Côte d'Ivoire : actes du 1<sup>er</sup> séminaire national pour le développement de l'édition, de la promotion du livre et de la lecture en Côte d'Ivoire. Abidjan : Ministère de la culture, 1988. 150 p.
- 15.- PEARSON, J.D. and JONES, Ruth. The bibliography of Africa. New York : Africana pbl : corp. 1970. XII-362 p. (proceedings of the conference on african bibliography, Nairobi, 4-8 december 1967).
- 16.- QUENUM, Valentine. La bibliothèque de l'université nationale du Bénin. Villeurbanne : Ecole nationale supérieure des bibliothécaires, 1983. 53 f. Mémoire : ENSB : 1983 ; 36
- 17.- The african book world & press : a directory = répertoire du livre et de la presse en Afrique. 2nd ed. Munchen : K.G. Saur, 1980. 244 p.
- 18.- The world of learning 1989. Thirty-ninth ed. London : Europa publications limited, 1988

- 19.- VILASCO, Gilles ; ZIDOUEMBA, Dominique Hadô. Le livre et l'édition en Afrique francophone. In : Afrique contemporaine, n° spécial, 3<sup>ème</sup> trim. 1989. pp. 41-54
- 20.- Who's who of african publishers at the Frankfurt book fair 1980. In African book publishing record, vol. 6, n° 3-4, 1980, pp. 171-182.
- 21.- World guide to scientific associations and learned societies = Internationale verzeichnis wissenschaftlicher verbände und gesellschaften. 4<sup>th</sup> ed. Munchen : K.G. Saur, 1984. 947 p.
- 22.- ZIDOUEMBA, Dominique. Directory of documentation, library and archives in Africa = Répertoire des services de documentation, de bibliothèques et d'archives d'Afrique. 2<sup>nd</sup> ed. rev. and enlarged. Paris : UNESCO, 1977. 311 p. (Bibliographies and reference works).



\*



\* 9 5 7 5 4 0 F \*